



APPEL INTERSYNDICAL DEPARTEMENTAL A MANIFESTER MERCREDI 13 MARS, à partir de 14 h, DEVANT LE RECTORAT. NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES !

Tous ensemble pour la défense de nos revendications.

Ensemble, gilets jaunes, salariés du public et du privé, nous avons manifesté avec nos organisations syndicales, en Haute-Loire, le 5 février, comme dans de nombreux départements de France car, tous, nous voulons gagner sur nos revendications. Tous, nous sommes confrontés aux mêmes politiques d'austérité budgétaire, de casse des services publics et des droits collectifs. Tous,

nous sommes face à la détermination du gouvernement de poursuivre sur cet axe : réformes de l'Etat, de la Fonction publique, de l'assurance chômage et des retraites. Tous, nous recherchons les voies pour faire reculer le gouvernement, comme le montrent dans nos établissements les AG qui décident la grève, des manifestations, pour arracher les revendications.

La réponse du gouvernement : la répression !

Face aux manifestants, au lieu d'entendre les revendications, le gouvernement répond par la répression. Ainsi, samedi 2 février, Louis Boyard, président de L'Union nationale lycéenne (UNL), est victime d'un tir de LBD. Et le gouvernement ose maintenant présenter une loi dite « anti-casseurs », en réalité une loi

liberticide et antisyndicale qui, demain, permettrait aux préfets, représentants de l'Etat dans les départements et régions, de déterminer qui est autorisé ou interdit de manifester.

Face aux contre-réformes : la détermination des personnels.

Les personnels des collèges et des lycées sont confrontés aux suppressions de postes. Ils ne veulent ni de la réforme du lycée et du baccalauréat, ni des conditions de la rentrée. Le ministre les ignore, et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Action et des comptes publics confirme que les 120 000 suppressions de postes dans la Fonction publique restent l'objectif à atteindre. Dans l'Education Nationale, ce sont au moins 2 650 postes supprimés à la rentrée 2019.

Dans l'académie, pour la rentrée 2019, cela se déclinerait par la suppression de 16 postes de personnels administratifs, les suppressions de 41.5 ETP (Equivalent Temps

Plein) dans les collèges, de 34.5 ETP dans les lycées et de 6 ETP dans les LP, soit 98 suppressions !

En Haute-Loire, 10 divisions seraient supprimées dans les collèges, avec des menaces sur les collèges ruraux qui, au mépris de l'égalité républicaine, ne disposeront pas des mêmes dotations horaires que les autres collèges.

De nombreux postes sont menacés, les services partagés entre deux, trois établissements vont se multiplier. Et comble du cynisme, on demande aux enseignants dont le poste est menacé de signer un engagement à accepter n'importe quel

complément de service ou alors la suppression de leur poste.

Dans les lycées et LP, de la même façon, de nombreux postes sont menacés, en particulier en SES, en histoire géographique, en sciences de l'ingénieur, en mathématiques...

Depuis plusieurs semaines les personnels, dans leur établissement, avec leurs organisations syndicales FO, SNES, CGT, SUD, cherchent à faire valoir leurs revendications face à ces mesures, en adoptant des motions, pétitions, en se rassemblant devant leur établissement (lycée S. WEIL au Puy, L de VINCI de Monistrol, C. et A. DUPUY au Puy, LAFAYETTE de Brioude, collèges de LA CHAISE-DIEU, LE CHAMBON, LANGEAC, LANDOS, PAULHAGUET, SAUGUES, ST JULIEN-CHAPTEUIL, LA FAYETTE du PUY...).

La réforme du lycée et du baccalauréat, ainsi que parcoursup, remettent en cause profondément les diplômes nationaux, les statuts nationaux des personnels et les postes

des enseignants en instaurant des règles locales.

De la même façon, pour les collèges, le rectorat a fait disparaître au cours de la séance du CTA du 23 janvier le document **qui fixe les seuils d'ouverture de classes à 30 et qui détermine la dotation d'une classe de collège à 29 heures.**

Ainsi, les collèges ruraux ont une dotation incomplète pour les 4 niveaux. Un des 4 niveaux (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème}) a reçu une dotation de 14 heures et non de 29 heures. De la même façon, aux collèges du Chambon et de St Julien-Chapteuil, une classe supplémentaire a été ouverte avec une dotation de 14 heures seulement.

Il y a donc la même logique : enfermer les personnels dans le cadre de l'autonomie des établissements. A charge aux enseignants et à leurs représentants de désigner les volontaires pour se « passer des dédoublements ou autres aménagements ».

Les personnels n'acceptent pas !

Le rectorat doit entendre les revendications des personnels, avec leurs organisations syndicales, et annuler toutes les suppressions de poste.

Comme le dit Louis Boyard, président de l'UNL, « *un gouvernement qui utilise la violence et en particulier contre sa jeunesse, c'est un gouvernement qui a peur, qui est sur le point de plier. On va gagner et on va les faire plier.* »

Les organisations syndicales de Haute-Loire SNES-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD-Education, CGT-Educ'Action appellent les personnels à se rassembler devant le rectorat le mercredi 13 mars, jour du groupe de travail dans lequel l'administration va présenter ses projets de suppressions de postes de personnels administratifs, d'enseignants, de CPE, dans les collèges, lycées, LP, EREA.

**Contre les suppressions de postes,
pour les créations nécessaires,
TOUS AU RASSEMBLEMENT LE 13 MARS, à partir de
14 h, DEVANT LE RECTORAT DE CLERMONT.**

Une demande d'audience sera déposée pour chacune des délégations.

Départ en car le 13 mars à 12h15 parking de Cluny au Puy. Inscrivez-vous auprès des syndicats :

SNES : s2043@clermont.snes.edu ; CGT Educ'Action : cgteducation43@gmail.com ;

SN-FO-LC : snfolc.43@orange.fr ; SNETAA-FO : snetaafo43@gmail.com ;

SUD-Education : sud-education43@orange.fr